

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME**

**ARCHIVES DÉPARTEMENTALES**

***CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME,  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES***

---

**CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des  
Conditions de Travail), CTP (Comité Technique  
Paritaire) et élections professionnelles**

1994-2022

**Répertoire numérique détaillé**

**280 W**

réalisé par  
Inès GUÉRIN, Attaché administratif

sous le contrôle scientifique de  
Élise BOURGEOIS, Conservateur en chef du patrimoine, directrice adjointe

Amiens, 2024

## Sommaire

---

Introduction page 3

*Présentation du versement*

*Intérêt historique du versement*

*Communicabilité*

Bibliographie et sources complémentaires page 5

Répertoire numérique détaillé page 6

# INTRODUCTION

---

## PRESENTATION DU VERSEMENT

Le versement 280W a été réalisé le 11 janvier 2024 par la Direction des Ressources Humaines et du Dialogue social du Conseil départemental de la Somme suite au déménagement interne du service en charge du dialogue social entre l'administration et les représentants du personnel dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles et du secrétariat des instances de consultation telles que le CTP : Comité Technique Paritaire) et le CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

La description des liasses et la rédaction du bordereau de versement initial résultent d'un récolement opéré par le service versant.

Composé à l'origine de 28 articles pour 3 mètres linéaires, ce fonds est constitué pour le Comité technique et le CHSCT des ordres du jour, des documents soumis pour avis ou pour information, des procès-verbaux, des suites données et des enregistrements audio sur cassettes. Pour les élections professionnelles, il se compose des déclarations de candidatures ainsi que des procès-verbaux de résultats.

Les cassettes audio contiennent l'enregistrement des sessions, retranscrites dans les procès-verbal. Elles sont à conserver dans un premier temps pour des raisons juridiques, puis historiques : enregistrement des intonations que la retranscription écrite ne peut renseigner. Une session peut avoir été enregistrée deux fois sur deux appareils différents : une collection « petit magnéto » et une seconde « grand magnéto ») : une seule sera à conserver. Pour certaines cassettes, la date de la session n'est pas indiquée. Il s'agira de la préciser au moment de l'écoute.

## Historique du fonds

Ce sont la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret 85-565 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui déterminent le régime juridique de cette instance.

Suite à une réforme en 2010, la commission technique paritaire devient « comité technique » : CT) lors de son renouvellement en 2014 engendrant la suppression d'une représentation égale obligatoire entre les représentants du personnel et des élus. De nombreuses règles ont été modifiées et touchent notamment les modalités d'élections et d'émission des voix délibérantes.

Le CT se réunit au moins deux fois par an sous la présidence d'un représentant élu parmi les élus ou les agents de la collectivité, suivant un calendrier défini par avance et un règlement intérieur, soit au Centre Départemental de Gestion si la collectivité y est affiliée ou au sein de la collectivité elle-même.

Les avis du CT portés à la connaissance des agents concernent l'ensemble des agents, qu'ils soient titulaires ou non. Il dispose d'un secrétariat assuré par un représentant de la collectivité, assisté par un représentant du personnel. Il gère l'intégralité de l'organisation : la rédaction de l'ordre du jour en fonction des demandes des deux parties, l'instruction des dossiers de saisine, l'envoi des convocations, l'organisation de la consultation des documents par les membres de la commission ainsi que la logistique de la réunion et le recueil des avis et l'établissement du procès-verbal.

### *Champs de compétences*

Le comité technique rend des avis sur les questions se rapportant à l'organisation et au fonctionnement des services de façon générale.

Il a également la compétence Hygiène et sécurité au travail portant sur les conditions de travail des agents. Il fait alors office de CHS : Comité d'Hygiène et de Sécurité).

Le comité technique doit ainsi être saisi des questions liées à la suppressions de services et d'emploi, à la création de postes, à la dissolution d'un établissement public local, au changement de régime juridique d'un établissement public local, à la délégation de service public, à l'organisation des services : réorganisations, transfert, déménagement ou modifications physiques, projets de service), à la mise en œuvre des critères d'attribution du régime indemnitaire, aux modalités d'organisation du temps de travail : aménagements horaires, astreintes et permanences, congés, autorisations d'absences, temps partiels, modalité journée solidarité...), aux modifications des durées de travail, du règlement intérieur ou du plan de formation, à la mise en œuvre des technologies de l'information : internet-intranet- usage téléphone...), du schéma informatique, à la gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et des compétences : GPEEC), au bilan social, aux mesures de salubrité et de sécurité des agents concernant les locaux et les installations, aux méthodes et techniques de travail et choix des équipements ayant une influence sur la santé des agents, aux mesures en faveur des personnes handicapées ou de la parité...

Par ailleurs, le CT peut procéder, à sa propre initiative aux investigations suivantes : enquêtes à l'occasion des accidents du travail ou maladies professionnelles, actions de formation à l'hygiène et à la sécurité des personnels, étude du rapport annuel établi par la médecine préventive ou de prévention des risques professionnels, examen des observations formulées par les agents de prévention...

Le comité technique est une instance de consultation importante dont les avis sont généralement suivis par les employeurs. Il contribue directement au dialogue social de la collectivité et à la qualité des relations internes de travail.

## **INTERET HISTORIQUE DU VERSEMENT**

Les documents de ce fonds permettent d'appréhender pour la période traitée : 1994-2022) les questions liées à l'organisation et aux conditions de travail et de sécurité de la collectivité, aux orientations en terme de ressources humaines, aux relations entre les agents et la collectivité, à la place des élus et des représentants syndicaux au sein du dialogue social, à l'évolution des revendications et de la place du fonctionnaire au sein de la collectivité ainsi que de l'état de la collectivité : bilan social).

## **COMMUNICABILITE**

Il convient de rappeler qu'au terme du code du patrimoine, les archives publiques sont communicables de plein droit.

**La communicabilité des liasses de ce versement est donc immédiate.**

# Bibliographie

---

*Attaché territorial, attaché principal. Fonction publique territoriale A : annales corrigées.* - Paris : Foucher, 2011. [8°5136]

CHABIN Michel, LALLEMENT Jean-Noël, SALON Serge, BIDOUZE René. Histoire de la fonction publique, les XIXe et XXe siècles. - Paris : Nouvelle librairie de France, 1993. [8°3004/3]

*Fonction publique territoriale, statut général.* - Paris : Ministère de l'Intérieur, 1995. [8°2805]

Sitographie :

[https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/ArchivePortailFP/www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll\\_ressources\\_humaines/comites\\_techniques.pdf](https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/ArchivePortailFP/www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/coll_ressources_humaines/comites_techniques.pdf)

Dernière consultation le 19 janvier 2024.

## Sources complémentaires

---

### Archives départementales de la Somme

#### Série W

#### CONSEIL DEPARTEMENTAL, DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

<b>1483 W</b>	Comités techniques paritaires.	1986-1993
<b>1510 W</b>	Bilan social ; rapport sur la collectivité ; fiches de paie des personnels titulaires et non titulaires ; emplois jeunes ; fonds de compensation du SFT ; mandatement de la paie ; heures supplémentaires du département ; chèques déjeuner. <u>Ce versement a été éliminé en partie le 19 novembre 2014, les documents restants sont en pré archivage et ne seront donc plus communicables.</u>	1995-2005

## Répertoire numérique détaillé

---

### 280 W 1 - 8

**CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) : ordre du jour, dossiers présentés en commission, procès-verbal (2002-2022).**

#### 280 W 1

- Création du CHSCT : délibération du 13 décembre 2002.
- CHSCT du 18 décembre 2003.
- CHSCT du 7 juin 2004.
- CHSCT du 11 octobre 2004.
- CHSCT du 24 novembre 2004.
- CHSCT du 1<sup>er</sup> février 2005.
- CHSCT du 31 mai 2005.
- CHSCT du 8 novembre 2005.

#### 280 W 2

- CHSCT du 7 mars 2006.
- CHSCT du 14 avril 2006.
- CHSCT du 13 juin 2006.
- CHSCT du 24 novembre 2006.
- CHSCT du 30 mars 2007.
- CHSCT du 22 juin 2007.
- CHSCT du 3 décembre 2007.

#### 280 W 3

- CHSCT du 3 juillet 2008.
- CHSCT du 24 octobre 2008.
- CHSCT du 3 février 2009.
- CHSCT du 18 juin 2009.
- CHSCT du 22 septembre 2009.
- CHSCT du 3 décembre 2009 (sans dossiers).
- CHSCT du 4 mars 2010.
- CHSCT du 6 mai 2010.
- CHSCT du 17 juin 2010.

#### 280 W 4

- CHSCT du 4 novembre 2010.
- CHSCT du 10 mars 2011.
- CHSCT du 9 juin 2011.
- CHSCT du 10 novembre 2011.
- CHSCT du 5 avril 2012.
- CHSCT du 14 juin 2012.
- CHSCT du 11 octobre 2012.
- CHSCT du 9 avril 2013.
- CHSCT du 21 juin 2013.

- CHSCT du 10 octobre 2013.

#### 280 W 5

- CHSCT du 6 mars 2014.
- CHSCT du 21 mars 2014.
- CHSCT du 23 juin 2014.
- CHSCT du 17 octobre 2014.
- CHSCT du 3 juillet 2015 (avec suites, sans ordre du jour).
- CHSCT du 15 octobre 2015 (avec suites).
- CHSCT du 15 décembre 2015.
- CHSCT du 24 février 2016 (avec suites).
- CHSCT 25 mai 2016 (avec suites).
- CHSCT 21 septembre 2016 (avec suites).
- CHSCT du 4 novembre 2016.

#### 280 W 6

- CHSCT du 7 décembre 2016 (avec suites).
- CHSCT du 9 mars 2017 (avec suites).
- CHSCT du 18 mai 2017 (avec suites).
- CHSCT du 13 octobre 2017 (avec suites).
- CHSCT du 7 décembre 2017 (avec suites).
- CHSCT du 29 mars 2018 (avec suites).
- CHSCT du 12 juin 2018 (avec suites).
- CHSCT du 8 novembre 2018 (avec suites).

#### 280 W 7

- CHSCT du 31 janvier 2019 (avec suites).
- CHSCT du 25 avril 2019 (avec suites).
- CHSCT du 2 juillet 2019 (avec suites).
- CHSCT du 5 décembre 2019 (avec suites).
- CHSCT du 6 mai 2020 (sans dossiers)
- CHSCT du 3 juillet 2020 (avec suites).
- CHSCT du 13 octobre 2020 (avec suites).
- CHSCT du 8 décembre 2020 (avec suites).
- CHSCT du 23 mars 2021 (sans ordre du jour, avec suites).
- CHSCT du 15 juin 2021 (sans ordre du jour, avec suites).
- CHSCT du 28 septembre 2021 (sans ordre du jour, avec suites).
- CHSCT du 7 décembre 2021 (sans ordre du jour, avec suites).
- CHSCT du 5 avril 2022 (sans ordre du jour, avec suites).
- CHSCT du 30 juin 2022 (procès-verbal uniquement).
- CHSCT du 21 juillet 2022 (sans ordre du jour, avec suites).
- CHSCT du 24 novembre 2022 (avec suites).

#### 280 W 8

2004 à 2008 et sans date, enregistrement des séances : cassettes audio.

#### 280 W 9 - 26

**Comité technique paritaire : procès-verbal, relevé de décisions, note de service, ordre du jour, règlement intérieur, note technique. (1994-2022).**

#### 280 W 9

- CTP du 9 mai 1994.
- CTP du 24 novembre 1994.
- CTP du 1<sup>er</sup> décembre 1994.
- CTP 19 mai 1995.

- CTP du 17 novembre 1995.
- CTP du 30 avril 1996.
- CTP du 5 novembre 1996.

#### 280 W 10

- CTP du 23 juin 1997 : ordre du jour, procès-verbal et dossiers.
- CTP du 22 juin 1998.
- CTP du 5 octobre 1998.
- CTP du 17 décembre 1998.
- CTP du 11 octobre 1999.

#### 280 W 11

- CTP du 30 novembre 1999.
- CTP du 19 mai 2000.
- CTP du 2 octobre 2000.
- CTP du 15 décembre 2000.
- CTP du 5 mars 2001.
- CTP du 28 juin 2001.
- CTP du 6 septembre 2001.
- CTP du 11 octobre 2001.

#### 280 W 12

- CTP du 21 février 2002 : ordre du jour, procès-verbal et dossiers.
- CTP du 16 juin 2002.
- CTP du 19 septembre 2002.
- CTP du 5 décembre 2002.
- CTP du 23 juin 2003.
- CTP du 6 novembre 2003.

#### 280 W 13

- CTP du 29 janvier 2004.
- CTP du 27 mai 2004.
- CTP du 1<sup>er</sup> juillet 2004.
- CTP du 18 octobre 2004.
- CTP du 15 mars 2005.

#### 280 W 14

- CTP du 7 juin 2005.
- CTP du 20 octobre 2005.
- CTP du 15 décembre 2005.
- CTP du 6 février 2006.
- CTP du 26 juin 2006.
- CTP du 7 novembre 2006.
- CTP du 23 mars 2007.

#### 280 W 15

- CTP du 16 novembre 2007.
- CTP du 30 janvier 2008.
- CTP du 10 juin 2008.
- CTP du 26 juin 2008.
- CTP 21 octobre 2008.
- CTP 19 décembre 2008.

#### 280 W 16

- CTP du 5 février 2009.
- CTP du 20 mars 2009 : procès-verbal.

- CTP du 2 avril 2009 : procès-verbal.
- CTP du 25 juin 2009.
- CTP du 22 septembre 2009.
- CTP du 16 octobre 2009.
- CTP du 19 novembre 2009.
- CTP du 11 décembre 2009.

280 W 17

- CTP du 11 mars 2010.
- CTP du 16 avril 2010 : procès-verbal.
- CTP du 22 avril 2010.
- CTP du 25 juin 2010.
- CTP du 22 septembre 2010.
- CTP du 7 octobre 2010.

280 W 18

- CTP du 2 décembre 2010.
- CTP du 15 février 2011.
- CTP du 24 juin 2011.
- CTP du 16 septembre 2011.
- CTP du 13 octobre 2011.

280 W 19

- CTP du 18 novembre 2011.
- CTP du 15 mars 2012.
- CTP du 15 juin 2012.
- CTP du 27 septembre 2012.
- CTP du 12 octobre 2012.

280 W 20

- CTP du 23 novembre 2012.
- CTP du 7 février 2013.
- CTP du 11 mars 2013.
- CTP du 14 juin 2013.
- CTP du 22 novembre 2013.
- CTP du 14 mars 2014.

280 W 21

- CTP du 13 juin 2014.
- CTP du 1<sup>er</sup> juillet 2014.
- CTP du 3 octobre 2014.
- CTP du 17 novembre 2014.
- CTP du 30 janvier 2015.
- CTP du 10 février 2015.

280 W 22

- CTP du 17 octobre 2017.
- CTP du 26 octobre 2017 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis<sup>1</sup>, procès-verbal.
- CTP du 30 novembre 2017 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
- CTP du 7 décembre 2017 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
- CTP du 25 janvier 2018 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
- CTP du 7 février 2018 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.

<sup>1</sup> Un relevé d'avis constitue l'équivalent d'un procès-verbal de la séance, sans les débats, comportant une simple phrase résumant le point soumis pour avis et les avis des membres de l'instance.

- CTP du 5 juin 2018 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.

280 W 23

- CTP du 2 octobre 2018 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
- CTP du 22 janvier 2019 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
- CTP du 31 janvier 2019 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
- CTP du 6 juin 2019 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
- CTP du 18 juin 2019 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
- CTP du 10 octobre 2019 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
- CTP du 23 octobre 2019 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
- CTP du 4 novembre 2019 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
- CTP du 11 juin 2020 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.

280 W 24

- CTP du 22 septembre 2020 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
  - CTP du 24 novembre 2020 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
  - CTP du 3 décembre 2020 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
  - CTP du 5 février 2021 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
  - CTP du 25 mars 2021 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
  - CTP du 25 mai 2021 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
  - CTP du 30 septembre 2021 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
  - CTP du 8 octobre 2021 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
  - CTP du 11 janvier 2022 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
  - CTP du 20 janvier 2022 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
  - CTP du 17 mai 2022 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.
- CTP du 4 octobre 2022 : ordre du jour, dossiers, relevé d'avis, procès-verbal.

280W 25-26 : cassettes audio (1994-2008).

280 W 25

- 1994 – 06 juin 2002.

280 W 26

- 06 juin 2002-2008, sans date.

**280 W 27 - 28 : Élections professionnelles : déclarations de candidature et procès-verbal (2008, 2014).**

280 W 27

- 2008.

280 W 28

- 2014.